



CTL du 11 janvier 2022

Déclaration Liminaire

Monsieur le président,

Il n'est pas rare de vous entendre remettre en cause nos expressions et publications. Nous nous rappelons de certains échanges sur le slogan de l'intersyndicale des Finances Publiques « NON à la mort des Finances Publiques ! ».

Eh bien force est de constater que ce CTL s'ouvre, après 2 ans de mise en œuvre du NRP, sur la disparition de pas moins de 36 services dans le département : Les Trésoreries de Aups, Barjols, Besse, Brignoles, Cuers, Draguignan, Fayence, Fréjus, Grimaud, Hyères, La Valette, La Seyne, Le Beausset, Le Luc, Le Muy, Le Lavandou, Ollioules, Saint-Cyr, Saint-Maximin, Solliès-Pont, Toulon ; les SIP de Toulon SE-SO-NE et de St-Tropez ; les SIE de Toulon SE-SO-NE et de St-Tropez ; les SPF 1 de Draguignan et de Toulon ; les PCE/PCRP de Brignoles, Hyères, La Seyne, St-Tropez et Toulon !

Alors, ne vous en déplaie, nous assistons bien à la mort de la DGFIP !

Renvoyer les contribuables vers les buralistes, les points de contact ou internet n'améliore pas la situation de l'utilisateur. Idem pour les agents qui voient leur service fermer. À croire qu'emmerder les gens devient le mode de fonctionnement des décideurs dont le seul but est de faire des économies.

Et c'est pas fini ! Sont déjà annoncés les fusions des Services de Publicité Foncière, des Cadastres, le redécoupage géographique des SIE et SIP, etc.

Sous couvert d'améliorer le Service public, ces restructurations n'ont d'autres but que d'accompagner les suppressions d'emplois dans notre administration.

La CGT Finances Publiques 83 revendique l'arrêt des suppressions d'emploi et le maintien d'un service public comptable, fiscal et foncier de plein exercice pour l'ensemble de nos concitoyens.

La DGFIP est à bout de souffle et n'a plus les moyens de fonctionner. 9700 emplois auront été détruits pendant le quinquennat du président Macron.

En 2022, elle va devoir faire face à 5000 départs à la retraite plus 500 départs pour d'autres raisons. Le recrutement croissant d'emplois contractuels, plus de 1000 prévus en 2022, constituant un préalable à la destruction du statut, n'est pas une solution.

La CGT Finances Publiques 83 revendique au contraire la création d'emplois statutaires garantissant la neutralité des agents, et la titularisation des contractuels en place.

Pour ce qui est de l'ordre du jour de ce CTL, beaucoup de sujets seront évoqués. Ils ont tous en commun le recul de notre service public avec notamment la fermeture des caisses en numéraire, et le recul des droits et garanties des agents vu que ce qui est accordé (horaires variables) ne dure qu'un temps.

Mais non, ce n'est pas la mort de la DGFIP...

Pour la CGT Finances Publiques 83 rien n'est inéluctable !

C'est pourquoi, avec les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNEF et UNEL, la CGT Finances Publiques 83 appelle les agents à se mobiliser le 27 janvier 2022 pour :

- la revalorisation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice et un plan de rattrapage des pertes cumulées ;
- la création de 30 000 emplois et la titularisation des contractuels en place.

La CGT Finances Publiques 83 demande l'annexion de cette déclaration au PV de cette séance.